

## Plan Local d'Urbanisme



Vu pour être annexé Conseil Municipal du 8 Novembre 2005

complétée le 10 Janvier 2006 Visa

5 - DOCUMENT GRAPHIQUE

## LEGENDE

Espace boisé classé à conserver ou à créer Protection des vestiges archéologiques

Emplacement réservé pour équipements publics Périmètre concerné par une zone de protection architecturale (permis de démolir)

**— — —** Marges de recul

Eléments du paysage

---- Chemins piétons existants

Patrimoine protégé au titre de l'article L 442.2 (croix, four, puits ... ) élements listés dans le rapport de présentation page 40

Zones urbaines :

Secteurs susceptibles d'admettre immédiatement des constructions.

Secteur destiné à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat dans le centre ancien de MENEAC

Secteur destiné aux activités de sports et loisirs (LE TERTRE MERAULT)

Secteur destiné aux activités et installations susceptibles de comporter des nuisances incompatibles avec l'habitat

Zones à urbaniser : Secteurs à aménager à terme ou non constructibles.

> Secteur destiné à l'habitation dont l'aménagement doit être conçu à l'échelle du secteur.

**AUb**Secteur destiné à l'habit modification du P.L.U.

Secteur destiné à l'habitation dont l'aménagement est prévu après

**2AU**Secteur destiné aux activités économiques à long terme

## Zones agricoles :

Secteur destiné à la protection et au développement des activités agricoles, ou extractives.

Secteur destiné à la protection et au développement des activités agricoles, ou extractives sans installation d'élevage autour du bourg Secteur destiné à la protection et au développement des activités agricoles avec une extension limitée des installations d'élevage.

Zones naturelles :

Secteur destiné à demeurer à dominante naturelle et non constructible.

Equipement de loisirs aux abords du plan d'eau

XXXX accès direct interdit

accès véhicule obligatoire

Village à restaurer

Planche 3 - Secteur Sud Arbres, talus, haies subventionnées protégés au titre de l'article L 442.2 Secteur destiné à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat

